

La réunion des membres doit avoir lieu au moins tous les mois ; et rien ne devrait paraître trop coûteux de ce qui est de nature à rendre ces assemblées agréables et attrayantes.

Pasteurs et fidèles, tâchons donc de nous pénétrer de ces vérités ; promettons à sainte Anne, à cette fin du mois de juillet, de faire tout en notre pouvoir pour développer son culte dans notre cher pays.

INDULGENCE DE LA PORTIONCULE



VOICI l'ordre des cérémonies qui auront lieu au couvent des RR. PP. Franciscaïns, à l'occasion de la Portioncule.

Vendredi, le 31 juillet, samedi, le 1er, et dimanche, le 2 août, à 7 heures du soir, sermon.

Samedi, à 2 heures, vêpres solennelles et ouverture de l'indulgence.

Dimanche, à 8 heures du matin, messe solennelle ; à 4 heures de l'après-midi, salut solennel donné par Mgr l'archevêque.

Comme chacun le sait, à partir des premières vêpres du 1er août jusqu'au coucher du soleil du 2 août, les fidèles peuvent gagner une indulgence plénière, applicable aux défunts, à chaque visite qu'ils font à l'église des PP. Franciscaïns, à condition de s'être confessés, d'avoir communiqué et de prier aux intentions du Souverain-Pontife.

Par un récent décret de la Sacrée Congrégation, la confession requise peut se faire dès le 30 juillet.

L'indulgence de la Portioncule peut aussi se gagner dans plusieurs églises paroissiales de ce diocèse, et, en ville, dans l'église des PP. du Très-Saint-Sacrement.

NOMINATIONS

PAR décision de sa Grandeur Mgr Edouard-Charles Fabre archevêque de Montréal, M. l'abbé Louis Marion, a été nommé vicaire au Mile-End ; M. l'abbé Charlemagne Villeveuve, a été nommé vicaire à Saint-Eustache.